

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 2264-0008/14/2018-525PU
Dossier traité par S. Duquesne
N/réf. : AA/AH/SBK10006_625
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAARBEEK. Avenue Latinis, 50. Eglise Sainte-Suzanne. Restauration et rénovation de l'ancienne chapelle baptismale et du hall d'entrée. Avis de la CRMS préalable à l'introduction de la demande de permis unique.

En réponse à votre courrier du 13/07/2018 sous référence, nous vous communiquons les remarques et les observations formulées par la CRMS en sa séance du 22/08/2018, concernant l'objet susmentionné.

L'arrêté du 27 mars 2003 classe comme monument la totalité de l'église Sainte-Suzanne, sise 50 avenue Gustave Latinis à Schaerbeek.

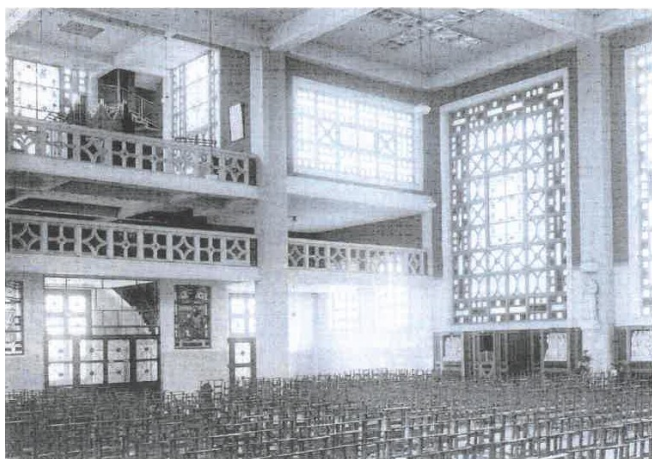
Cette demande concerne la rénovation de la chapelle de semaine de l'église Sainte-Suzanne et la réhabilitation de son accès latéral depuis le portail d'entrée. La chapelle étant aujourd'hui accessible par la nef centrale, via la double porte installée au-delà du portail, cette intervention doit permettre de sécuriser l'église en journée, tout en gardant la chapelle accessible. Les interventions proposées sont :

- l'adaptation des portes et du sas donnant accès à la chapelle depuis le portail d'entrée. Ce sas, très exigu, sert actuellement de sacristie ;
- le démontage du socle qui couvre partiellement le sol de la chapelle. Cet ajout a été réalisé pour accueillir les fonds baptismaux provenant de l'Exposition universelle de 1935, depuis déplacés vers la nef. L'enlèvement du socle, dénué d'intérêt patrimonial, avait fait l'objet d'un accord de principe de la CRMS formulé le 15/03/2017 ;
- la remise en peinture de la chapelle ;
- le renouvellement de l'éclairage de la chapelle et du portail ;
- le renouvellement du système de ventilation et de chauffage (2 variantes proposées).

Avis de principe de la CRMS

La CRMS estime les objectifs du projet très louables puisqu'ils confortent la fonction de ce lieu de prière en même temps qu'ils préservent les vues vers la nef tout en sécurisant l'église. Le projet permet également de requalifier les espaces, aujourd'hui assez vétustes. La Commission encourage donc le demandeur à poursuivre le projet en collaboration étroite avec la DMS, tout en intégrant les remarques formulées ci-après.

- La CRMS marque son accord sur les options de mise en peinture des murs mais demande de définir les teintes exactes en fonction d'une étude stratigraphique, à réaliser. Dans toute la mesure du possible, on se rapprochera de l'état chromatique d'origine.
- A propos des installations techniques, la CRMS insiste sur l'intérêt (patrimonial et économique) d'examiner le renouvellement des systèmes de chauffage et de ventilation à l'échelle globale de l'église. Si, néanmoins, la Fabrique d'église souhaite améliorer les conditions d'occupation de la chapelle sur le court terme, la Commission ne s'opposerait pas au renouvellement de l'installation de chauffage à condition de restreindre au maximum son impact visuel et matériel sur le bâti et ceci sans entraver la possibilité d'une réouverture future de la chapelle vers l'espace central (voir ci-après). Les documents actuellement disponibles ne permettant pas d'évaluer sous cet angle les deux variantes proposées (situation projetée - p. 16), les documents plus complets devront être soumis à l'accord préalable de la DMS.
- La CRMS demande de simplifier le projet d'éclairage et de limiter le nombre de spots au strict minimum. Dans le portail d'entrée, il y aurait lieu de prévoir un éclairage de qualité homogène et englobant, effet difficile à atteindre au moyen de spots (attention aussi à l'effet d'aveuglement). L'éclairage des menuiseries situées au-dessus du passage vers la chapelle (dites claustras) mettrait en évidence un aménagement provisoire composé de pièces de récupération et n'est pas approprié. L'éclairage du sas, très peu profond, ne semble d'ailleurs pas s'imposer.
- Enfin, la Commission ne s'oppose pas à la réalisation dans la chapelle d'un faux-plafond avec éclairage intégré, mais elle craint que la forme de la croix centrale, n'offre pas une lumière homogène et fonctionnelle. Elle attire également l'attention sur la complexité de ce dispositif en termes de gestion et d'entretien des sources et des *drivers* intégrés. Elle plaide pour la recherche d'une solution fonctionnelle plus simple et sobre.



Si la Commission souscrit donc parti du réaménagement actuellement proposé, elle demande néanmoins de considérer les transformations comme une mesure transitoire provisoire (sans pour autant céder sur la qualité de mise en œuvre). En effet, la restauration extérieure de cette église particulièrement intéressante devrait être poursuivie à terme par la remise en valeur de l'intérieur. Dans ce cadre, la CRMS insiste sur l'importance d'un plan directeur pour déterminer les actions sur le moyen et le long terme. Cette réflexion devra intégrer

la réouverture vers la nef des espaces bas organisés sous le double jubé ainsi que le rétablissement de l'éclairage naturel depuis les jubés et la façade avant, très spectaculaire à l'époque. A cette fin, le plan directeur étudiera les espaces disponibles à l'intérieur et en sous-sol de l'église afin de déterminer l'implantation la plus judicieuse d'une chapelle de semaine. **Aucune des interventions actuellement proposées ne pourra donc entraver le retour à terme à la configuration d'origine.**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Chr. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : BUP-DMS : S. Duquesne, cellule travaux